

**GT « PACTE » DU 28 SEPTEMBRE 2009
DISPOSITIF DE FORMATION ET DU TUTORAT**

Les jeunes recrutés doivent bénéficier d'une formation minimale de 20% de la durée du contrat soit 320 heures comme le stipule l'ordonnance n°2005-901 du 2 août 2005.

1. La présentation du dispositif de formation des agents PACTE⁽¹⁾

Le parcours de formation se décline en deux volets :

Le premier, organisé par l'IGPDE d'une durée de 4 semaines, comporte :

- une remise à niveaux des fondamentaux (orthographe, grammaire, calcul),
- une première approche du futur environnement professionnel,
- une présentation de l'organisation administrative de la France déclinée au niveau ministériel et de la DGFIP.

Le second volet de la formation, en alternance, dont l'objectif est la professionnalisation, a lieu dans les écoles financières. La durée de la formation proposée pour la filière gestion publique est de 7 semaines et de 9 semaines pour la filière fiscale.

2. La formation des tuteurs

La formation des tuteurs d'une durée d'une journée est organisée par l'IGPDE. Elle a notamment pour objectif de leur présenter les enjeux et le rôle du tuteur ainsi que la tenue du carnet de suivi.

3. Les perspectives d'évolution

Une journée d'étude, organisée le 26 juin 2009 par le Secrétariat général, a réuni environ une centaine de personnes (agents Pacte, tuteurs, responsables RH du recrutement, assistance sociale, Pôle emploi, consultants intervenants dans le cursus de formation à l'IGPDE, formateurs des écoles, bureaux de centrale (RH-1C et RH-2C).

La journée s'est déroulée autour de trois ateliers :

- sélection recrutement
- formation
- accompagnement et évaluation

Pour la première fois en 2009, tous les agents recrutés dans les deux filières suivront ensemble la formation à l'IGPDE, y compris les agents Pacte techniques. Trois sessions sont d'ores et déjà programmées. La gestion des frais de déplacement sera assurée par la DRF pour tous les agents Pacte.

(1) voir détail en annexe.

□ **Pour les agents administratifs des impôts**

- stage de remise à niveau des connaissances fondamentales (CO1T) à l'IGPDE ;
- stage d'initiation aux gestes métier (CO2T) à l'ENI Clermont ;
- stage de fiscalité personnelle ou professionnelle (C101T et C102T), en fonction du poste sur lequel ils seront affectés, à l'ENI Clermont.

□ **Pour les adjoints techniques**

- aide-géomètre – Ecole nationale du cadastre – 4 mois ;
- entretien du bâtiment – AFPA – 16 semaines (357 heures) ;
- agent de sûreté et de sécurité privée – AFPA – 10 semaines (420 heures) ;
- agent d'accueil et d'information – AFPA – 10 semaines (343 heures) ;
- chauffeur-livreur – AFPA – 10 semaines (420 heures) ;

□ **Pour les agents d'administration du Trésor**

- stage de remise à niveau des connaissances fondamentales (CO1T) à l'IGPDE ;
- 7 semaines de formation initiale « classique » d'un agent C au sein de l'établissement de Noisy-le-Grand.